2e. ANNÉE, No. 28. MANITOBA. SAMEDI, 8 FEVRIER, 1873.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situes à Winnipeg, à l'étage supérieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

Imprimé et publié par J. B. BOURDEAU et Cie. WINNIPEG, SAMEDI, 8 FEVRIER, 1873. Rédigé par un Comité de Collaborateurs.

Pride of the West.

SALON,
SALLE DE BILLARDS,
JEUX DE QUILLES.

L'ETABLISSEMENT LE PLUS CONSIDERABLE EN DEÇA DE CHICAGO.

Les soussignés viennent de terminer à grands frais et d'ouvrir leurs vastes établissement situe

RUE DU BUREAU DE POSTE.

La Salle est garnie de SIX TABLES DE BILLARDS de premier choix et de DEUX JEUX DE QUILLES.

Le tout très-complet et accompagné d'un ameublement de goût.

Le Salon sera constamment fourni des meilleurs VINS et LIQUEURS, CIGARES, etc.

Rien ne sera épargné pour faire de l'établissement une place de choix.

J. F. MOORE & CIE.

Winnipeg, 27 Août 1872.

A. G. B. BANNATYNE,

MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL,

WINNIPEG.

Constamment en magasin :—

MARCHANDISES SECHES de toute sortes,
HABILLEMENTS FAITS,
DRAPS DE MANUFACTURE
CANADIENNES et ANGLAISES,
CHAUSSURES,
FERRONNERIES et
QUINCAILLERIES,
OUTILS de CHARPENTIERS,
POELES et USTENSILES,
VAISSELLE,
MARCHANDISES de FANTAISIE,
FOURCHES a FOIN et a FUMIER,
PELLES ET BECHES,
GRATTES ET RATEAUX,
EPICERIES DE CHOIX,
VINS ET LIQUEURS,
BIERE ET PORTER en bouteille,
CIGARES,
FARINE ET PROVISIONS,

Ainsi qu'un assortiment general de toutes espèces de marchandises.

FOURRURES ACHETEES ET VENDUS

PROUITS ECHANGES.

Toute marchandise vendue à prix modérés pour argent comptant.

Arpentage des Terres

DANS

MANITOBA.

CEUX qui voudront trouver de l'emploi dans les arpentages ou qui auront des chevaux et charettes à louer aux arpenteurs pourront s'adresser au soussigné.

LINDSAY RUSSELL,
Insp. des Arpentages

Winnipeg, 30 Mars, 1872. j-n-e.

ARPENTAGE DES TERRES

DE

MANITOBA.

Le soussigné ne paiera aucun ordre donné sur lui pour des affaires d'Arpentage. Toute personne est averti de n'accepter aucun ordre en paiement de gages ou ebets. Dans le cas ou ce genre de paiement pourrait être avantageux pour le service des Arpentages, on pourra faire anterieurement un arrangement special avec le soussigné.

LINDSAY RUSSELL,
Insp. des Arpentages.

Avril 10, 1872 j-n-e

FORT GARRY.

DÉPARTEMNT DE MODES ET DE CONFECTION DE TOILETTES.

ON attire respectueusement l'attention des dames sur les avantages qu'elles trouveront dans le departement ci-dessus au

Magasin de la Compagnie
DE LA
BAIE D'HUDSON.

du Fort Garry pour se procurer des

ETOFFES DE MODES, TOILETTES, ET VÊTEMENTS POUR LEUR SEXE

Des derniers et meilleurs goûts et aux prix les plus moderes.

Les dames auront l'avantage d'avoir des salles speciales pour choisir les etoffes, vêtements et en faire l'essai.

Toutes commandes recevront l'attention la plus immediate et seront exécutées avec promptitude et soin.

Fort Garry, Manitoba, 28 mai, 1872

J.&G.D. McVICAR & CIE.

POINTE DOUGLAS

ONT l'honneur d'informer le Public de Winnipeg et des environs qu'ils ont en mains toutes espèces d'Instruments d'Agriculture,

Faucheuses et Moissonneuses
COMBINEES,
Faucheuses simples,
Moulins à battre,
Rateaux,
Charrues,
Herses,
Cultivateurs,
Charrues à casser la terre,
Moulins à Beurre,
Fourches de toutes variétés.

Ils sont aussi agents pour les

Moulins a coudre (Wanzer).

Ainsi que les

Orgues et Melodions

DE

Bell et Cie., de Guelph, Ontario.

Ils ont aussi reçu un assortiment des plus complets de toutes sortes de

Grains de semence

GRAINES DE JARDINS,

(RÉCOLTE DE 1871.)

Le tout à des prix excessivement moderes.

J. ET G. D. McVICAR ET CIE.,

n-e Marchands à Commission

REGLEMENT POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE ET DE CONSTRUCTION.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE, qu'il est defendu de couper du bois de construction, des perches pour clôtures et du bois de chauffage sur toute terre de la Puissance dans Manitoba, sans en avoir préalablement obtenu la permission du soussigné, ou d'aucun autre officier qui pourra être autorise à en donner.

1o. Tout colon (autre que ceux en possession de terres boisees), peut obtenir un Permis de l'officier resdant dans la localite la plus rapprochee, pour couper une quantite limitee de Bois de Construction, Perches à clôture ou Bois de chauffage suivant requisition en quantite n'excedant pas les chiffres suivants :—

(12) Douze Billots de Chênes.

(200) Deux cents Billots de Tremble ou autres bois mous.

(2000) Deux Milles Perches à Clôture.

(50) Cinquante Cordes de Bois de chauffage.

Il ne sera chargé aucun frais pour le permis ou pour le bois coupé dans les conditions sus-donnees.

2o. Les Colons possedant du bois sur leurs terres n'auront aucun droit de se prevaloir de ce present reglement et il leur est strictement defendu de couper du bois ailleurs que sur leurs propres terres.

Un nombre limite de permis sera emané, sur demande, aux personnes qui voudront couper du bois pour le Commerce dans l'intention de fournir les habitants des villes et villages, ou aussi ceux qui ne possedent pas de terre.

Pour ces Permis spéciaux, il ne pourra être coupé plus que les quantites suivantes, savoir :—

Chêne, Cent Billots.

Tremble, Trois cents Billots.

Bois de chauffage, Trois milles Cordes.

Le taux qui devra être payé pour le bois coupé avec ce permis, sera comme suit, savoir :—

Chêne, Deux sous par pied linéaire.

Tremble, Un sous par pied linéaire.

Perches à Clôture, Une piastre par mille.

Bois de chauffage, Vingt-cinq sous par corde.

3o. Tous Colons ou autres personnes recevant un permis, sont avertis de ne pas empieter sur toute terre reservee pour les Metis, ou occupee ou reclamee, ou sur aucune des sections reservees à la Cie. de la Baie d'Hudson ou pour les Ecoles.

4o. Les personnes obtenant des permis devront se conformer aux conditions, termes et engagements qui les accompagnent, et toute contravention sera sujette aux peines et amendes prescrites dans "l'Acte des Terres de la Puissance" pour violation à ce sujet, connu si tels permis n'avait pas ete émané.

(Par ordre)

G. McMICKEN,
Agent des Terres de la Puissance.

Winnipeg, 23 Décembre, 1872.

W. G. FONSECA,

POINTE DOUGLAS.

A constamment en main un assortiment complet de

MARCHANDISES SECHES,

ARTICLES DE GOUT,

CHAUSSURES,

EPICERIES,

FERRONNERIES,

VINS ET LIQUEURS.

1er Août 1872 1a

LETTRES DE ROME.

Rome, le 7 déc. 1872.

L'audience accordée par le St. Père au grand Duc Nicolas de Russie a donné lieu à beaucoup de commérages et de rumeurs denuées de fondement, qui s'étalent dans les feuilles italiennes et étrangères. Voici sur cette entrevue les details que je tiens de source authentique.

Le grand Duc se rendit au Vatican avec le desir de remporter un souvenir de Sa Sainteté. Dans ce but il avait acheté l'un des meilleurs portraits du Pape et quand il fut en présence de celui-ci, il le pria de vouloir bien y écrire quelques notes de sa propre main. Pie IX se rendit volontiers à ce désir et il écrivit en italien au bas du portrait: "Dieu bénisse l'empire et la famille impériale et qu'il les éclaire l'un et l'autre."

Après une nouvelle visite au St. Père, le prince se rendit chez le cardinal Antonelli.

Ils visitèrent ensemble la fabrique de mosaiques du Vatican. Le grand Duc témoigna une grande surprise et un vive satisfaction en constatant la beauté des produits qu'il voyait. Il fit la remarque qu'ils étaient bien supérieurs à ceux de la fabrique de St Petersbourg, bien que celle-ci soit conduite par des Italiens. Il admira surtout deux tableaux magnifiques. Dès qu'il en fut informé, Pie IX les fit expedier à l'hôtel du prince. A peine celui-ci était-il rentré, que Renan y arriva et demanda une audience pour offrir ses hommages à son Altesse impériale. Après lui avoir fait faire antichambre pendant plus d'une heure, le prince lui fit dire qu'il ne pouvait le recevoir. Dans l'intimité il alla plus loin et dit que c'était une impudence pour un pareil homme qui avait écrit contre la divinité de Jésus Christ d'oser se présenter devant un prince chrétien.

Un fait qui vient de se produire à Ancone vous donnera une idée de l'état social de l'Italie et de la sécurité dont les honnêtes gens y jouissent. Un prêtre du nom de Fabbie, de Sinigaglia, revenait de dire sa messe quand il rencontra un tailleur armé d'un fusil. Celui-ci l'ajuste, le tire, le tue et va se constituer prisonnier, disant qu'il a tué ce prêtre parcequ'il croyait avoir reconnu dans son geste et dans ses regards un air de mépris. Le procès fut instruit en quelques jours et l'assassin fut acquitté par le jury. Tous les journaux qui ont conservé un reste de pudeur s'élèvent avec force contre le verdict; les feuilles radicales seules y trouvent matière à de grossières plaisanteries.

Le *Suffragio Universale* définit comme suit la politique future de la démocratie:

"Jusqu'ici, dit-il, nous avons agi sur le principe de rayonner du centre à la circonférence; c'est pourquoi on avait résolu de convoquer au Colisée un comice composé des délegués de toutes les associations de l'Italie. Mais la violence du ministère nous oblige à changer de tactique et à opérer de la circonférence au centre. Si le ministère a pu empêcher le *meeting* de Rome, il ne pourra agir de la même manière à l'égard des assemblées convoquées dans toutes les villes de provinces et pour le même jour, et quand nos principes auront été victorieusement proclamés en provinces, ils réagiront avec une force irrésistible sur la capitale."

Ceci n'est pas un simple article de journal, mais la révélation d'un plan arrêté, car déjà l'on annonce des assemblées publiques à Milan et dans d'autres villes des provinces. Il s'agit de protester contre la suppression du *meeting* de Rome. Déjà les feuilles radicales triomphent et la *Capitale* s'écrie: "On verra si le ministère aura le courage d'empêcher cette assemblée aussi."

Sa Sainteté jouit toujours d'une excellente santé. Il ne se passe point de jour qu'elle ne reçoive les hommages des romains et des étrangers. L'autre jour les MM. composant l'expédition anglaise de Zanzibar et à la tête desquels se trouve Sir Bartle Frère, avaient l'honneur d'être reçus en audience par le St. Père. On sait que le but de cette expédition est de faire un traité avec le souverain du lieu en vue d'abolir l'esclavage des noirs sur les côtes orientales de l'Afrique et de secourir M. Livingstone.

Le lendemain, c'était un irlandais qui venait offrir à Pie IX la bulle proclamant le dogme de l'Immaculée Conception, écrite en caractères gothiques ornementés sur un fonds d'or. Il pria Sa Sainteté d'écrire quelques mots sur la dernière page qui était blanche, ce à quoi le Pape voulut bien consentir.

Aujourd'hui à midi, quatre dames, la marquise Serlupi, la marquise Vitelleschi, la comtesse de Saalm et la comtesse Maroni sont venues présenter au St. Père un album magnifique portant plus de 70,000 signatures de catholiques du monde entier. La marquise de Vitelleschi lut l'adresse à laquelle Pie IX repondit brièvement.

L'album est quelque chose de superbe. La première page porte cette seule inscription :—"*Orbe cattolico a Pio IX. VIII Decembre M D C C C L XXII.*" L'univers catholique à Pie IX, 8 Décembre 1872.

La seconde porte un magnifique portrait de la Ste Vierge, enrichi d'ornements divers. Puis viennent l'adresse et les signatures. La première page de celles-ci est surmontée d'une couronne royale et ne contient les noms que de personnages appartenant à des familles royales. On y voit ceux de la famille royale de Naples, du comte de Chambord, de plusieurs archiducs et archiduchesse, de la grande duchesse de Toscane, du duc et de la duchesse de Parme, du duc et de la duchesse de Modene, de la Princesse de Bade, etc. Cet album était accompagné d'un *denier de St. Pierre* de 70,000 frs.

Nous avons reçu d'Orient la pénible nouvelle de la mort de Mgr. Valerga, patriarche latin de Jérusalem, arrivé le 2 décembre courant. C'est une grande perte pour l'Eglise d'Orient. Le défunt était né en 1813 dans le diocèse d'Alvenga, Piemont, et fut nommé patriarche de Jerusalem en 1857.

Un consistoire aura lieu dans la troisième semaine de l'avant. Le Pape y préconisera les évêques d'Autun, de Mende et d'Angoulême, en France, de St. Hypolite, en Autriche; de Salford et de Liverpool, ainsi qu'un coadjuteur pour Mgr. Manning en Angleterre, en même temps que plusieurs évêques italiens et *in partibus infidelium.*

Un mot de Pie IX. Le comte de Tauffkirchen, ministre de Bavière, étant reçu en audience, a complimenté le Pape, sur sa bonne santé en lui disant:

— Votre Sainteté a l'air de rajeunir.

— L'air seulement? Vous vous trompez, monsieur le comte. Je rajeunis véritablement. Ne savez vous pas qu'on vient de m'inscrire dans la *Société de la jeunesse catholique d'Italie.—L'Univers*

LE METIS.
SAMEDI, 8 FEVRIER, 1873.

Note Editoriale.

La longueur des Rapports que nous publions aujourd'hui, nous force à remettre au prochain numero une quantite de matière importante.

La Session.

Nous sommes heureux de constater que le Gouvernement a préparé d'avance ses principales mesures et les a mises devant la Chambre dés les premiers jours de la session. Déjà plusieurs bills importants ont ete introduits, et pourront dès lundi être considerés en comité général. C'est de bon augure, et nous pouvons espérer une session laborieuse et fructueuse

Les membres sont tous à leurs postes, à l'exception de l'Hon. D. A. Smith qui n'est pas encore revenu du Canada. Il est attendu dans une semaine.

L'opposition proprement dite est très faible, et la grande majorité des membres est favorable au ministère. Cependant, comme il n'existe pas encore parmi nous de parti régulièrement organisé, un bon nombre de députés qui supportent le Gouvernement ne sont pas ses partisans aveugles et seraient prêts à l'opposer sur des mesures qu'ils croiraient désavantageuses au pays. Espérons que le Gouvernement ne présentera que des mesures bonnes et acceptables pour tous.

Legislature de Manitoba.

OUVERTURE DE LA 3ÈME SESSION.

Mercredi, le 5 courant, à 3 heures p.m. s'ouvrait la 3ème session du 1er Parlement de Manitoba. Un grand nombre de personnes étaient réunies dans les environs des bâtisses. Prés de l'entrée de la Chambre se trouvait stationnée une garde d'honneur commandée par le capitaine Fletcher, et une batterie d'artillerie sous le commandement du Major Taschereau. L'arrivée de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur Morris fut accueillie par un salve de quinze coups de canon. Son Excellence se rendit dans la salle du Conseil Législatif, où se trouvait réuni un bon nombre de Dames et de Messieurs représentant l'élite de notre société.

Après que les membres eurent reçu l'intimation de choisir un Orateur, l'Honorable M. Royal proposa, secondé par l'Hon. M. Howard, que le Dr. Curtis J. Bird, prenne le fauteuil de cette Chambre. Il s'ensuivit une petite discussion qui se termina par l'election du Dr. Bird comme Orateur. Puis les membres, précédés par l'Orateur, se rendirent de nouveau dans la salle du Conseil, où Son Excellence donna en anglais et en français le Discours du Trône.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif :

Messieurs de l'Assemblée Législative :

En ouvrant la troisième session de la Législature de la Province de Manitoba, j'éprouve une grande satisfaction à vous rencontrer pour la première fois, dans l'assurance où je suis que dans l'exécution des devoirs difficiles et souvent délicats de ma charge je pourrai compter sur les sympathies dévouées, l'assistance cordiale et l'énergique support que des sujets britanniques sont toujours prêts à donner au Représentant de leur Souveraine bien-aimée.

Je me réjouis de pouvoir vous féliciter de la prospérité continue de la Province. De riches moissons ont favorisé le pays, et une immigration considérable est venue se fixer parmi vous. Les avantages que notre Province offre comme pays agricole et d'élevage ont ete publiés au loin, et nous pouvons nous flatter de la perspective de voir notre population s'accroitre par des renforts venus d'ailleurs et qui seront un gage de la richesse matérielle et de la force reelle et numérique de la Province.

Le Gouvernement de la Puissance du Canada a pris des mesures pour inaugurer un système d'emigration de l'Ecosse et de l'Allemagne vers notre Province, et je suis heureux de vous dire que les avantages offerts par ce pays ont été mis sous les yeux d'une portion considérable de la Russie dont la population se trouve obligée de s'expatrier. J'ai l'espoir que de nouveaux efforts seront tentés pour attirer parmi nous le surplus de la population du vieux monde et les descendants des vigoureux et hardis pionniers des autres Provinces de la Puissance; je compte sur votre coopération cordiale pour m'aider à atteindre ce but.

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Je ferai déposer devant vous sous peu les Comptes publics, et je me flatte que vous vous convaincrez que le Budget provincial a été formulé de manière à allier ensemble la pratique de l'économie la plus sevère à l'efficacité la plus grande du service public.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif :

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Il est de mon devoir d'attirer votre attention sur certaines questions importantes que vous devrez résoudre par des loix calculées à promouvoir grandement les intérêts du pays.

On vous demandera votre concours pour l'établissement du système municipal dans les paroisses et les cantons où les habitants le croiront avantageux et désireront l'y implanter. Les précieux avantages du système municipal ne sont aujourd'hui niés par personne ; de fait, c'est le meilleur et plus efficace moyen de développer les ressources et promouvoir les intérêts d'un pays, de même que c'est une école où le citoyen apprend à travailler au succès de la chose publique Je recommande donc ce sujet à votre sérieuse considération.

Il vous sera soumis un acte renfermant dans les limites actuelles des divisions électorales les etablissements formés par l'accroissement de la population dans les differentes parties de la Province, et dont les habitants ne peuvent à l'heure qu'il est exercer leurs droits d'électeurs.

On vous demandera de passer une loi pour amender l'Acte touchant l'Enrégistrement des Electeurs pour l'Assemblée Législative, de façon à fixer la révision annuelle à une époque plus convenable, et à perfectionner un système si justement apprécié dans les autres Provinces et en Angleterre.

Nous avons parmi nous des étrangers qui n'ont pas cru devoir prendre place parmi les sujets de Notre Souveraine, et qui par suite se trouvent frappés des anciennes incapacites de la Loi Anglaise touchant la tenure des immeubles, incapacités encore existantes dans cette Province : on vous demandera de passer un Acte pour permettre à ces personnes de posséder des meubles et des immeubles, sans par cela leur accorder aucune de nos franchises politiques, municipales ou autres.

On soumettra à votre approbation et considération des projets de loi touchant la constitution et la procédure des Cours de Comté, les Ecoles, les Statistiques vitales, Tavernes, etc., touchant l'imposition d'une taxe légère sur les terres incultes des propriétaires absents, les Droits et priviléges du Parlement, et sur nombre d'autres questions d'intérêt public et d'importance pratique pour le pays.

La plus grande difficulté qu'éprouve la Province est le manque de communications promptes et sûres avec le dehors; aussi, est-ce avec plaisir que j'entrevois le moment où nous aurons non-seulement une voie de communication par chemins de fer avec la République voisine, mais encore et avant longtemps avec le Lac Supérieur, le réseau Canadien, et l'Océan Pacifique.

J'ai confiance que cet espoir se réalisera au jour dit, et j'entrevois pour cette époque un accroissement de population dont il n'est guère possible de se faire aujourd'hui une idée, et un développement sûr et continu des richesses et des ressources de notre Province, qui est comme le Portique du vaste Nord-Ouest de la Puissance.

En vous renvoyant à vos travaux importants, je ne puis m'empêcher d'exprimer ma vive satisfaction que les graves sujets de la distribution des terres aux Métis de notre pays ainsi qu'aux pionniers de la Colonie de Selkirk, et de l'octroi des titres de leurs terres aux autres habitants de la Province ainsiqu'aux volontaires, sont sur le point d'être réglé d'une manière définitive; il en est de même du règlement sur des bases justes et équitables des Droits de commune et de couper le foin dont jouissaient et jouissent encore les habitants du pays.

Et maintenant, en repassant dans mon esprit avec vous les circonstances favorables dans lesquelles nous sommes si heureusement placés, je ne puis m'empêcher de croire à et j'ai confiance dans l'avenir brillant que s'ouvre devant nous, et dans lequel je vois les deux grandes races qui ont sourtout colonisé ce pays s'unir dans une entente harmonieuse et sincère pour assurer le progrès et la prospérité de toute la société. En vous renvoyant à vos travaux, croyez que c'est le désir le plus ardent de mon âme que la sagesse préside à vos délibérations afin que vous atteigniez ce grand but et que vous contribuiez au bien et au progrès de cette portion du grand Empire dont nous avons le privilège de former une partie intégrante.

Après le Discours, les membres revinrent dans leur Chambre.

Membres presents : Angus McKay, Fred. A. Bird, l'Hon. John Norquay, David Spence, l'Hon. Jos. Dubuc, l'Hon. Joseph Royal, l'Hon. Pascal Breland, James Cunningham, l'Hon. H. J. Clarke, Edwin Bourke, Louis Schmidt, l'Hon. M. A. Girard, Andre Beauchemin, Jos. Lemay, Pierre Delorme, G. Klyne, J. H. McTavish, John Sutherland, Curtis J. Bird, E. H. G. G. Hay, l'Hon. Alfred Boyd, Thos. Bunn et l'Hon. Thos. Howard.

Sur motion de l'Hon. M. Royal, un congé d'absence d'une semaine est accordé à M. Lemay.

L'Hon. M. Clarke propose et il est résolu :

Que des comités speciaux et permanents de cette Chambre, pour la présente session soient nommés aux fins suivantes :

1o. Privilèges et élections.
2o. Comptes publics.
3o. Amendements aux Lois.
4o. Agriculture.
5o. Bills Privés.
6o. Education
7o. Impressions.

Et que les dits comités aient respectivement pouvoir de s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et le faire rapport de temps à autre et aussi le pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

Résolu, Que s'il appert qu'une personne a été élue membre de cette Chambre, ou a cherché à l'être, par corruption ou au moyen d'intrigue ou de menée, la Chambre procede avec la plus grande severite contre toute personne qui aura pris une part volontaire à cette corruption ou à ces menées ou intrigues.

Résolu, Que l'offre d'argent ou de tout autre avantage à un membre de cette Chambre, dans le but de faciliter la passation d'une mesure quelconque qui dépend du Parlement, ou qui doit y être decidée, est un grand crime et un delit, et tend au renversement de la constitution.

Résolu, Que lorsqu'il s'élève une question se rattachant à l'élection ou au rapport de l'élection d'un membre, ce dernier doit se retirer pendant les debats qui s'en suivent et si deux membres sont elus pour le même college electoral, il doivent s'absenter jusqu'à ce que l'election soit decidée.

Sur motion de l'Hon. M. Dubuc, seconde par l'Hon. M. Boyd, il est résolu :

Qu'il soit voté par cette Chambre une adresse en réponse au Discours du Trône.

L'Hon. M. Dubuc accompagne sa proposition des remarques suivantes : Monsieur l'Orateur,

Depuis l'inauguration du système constitutionnel dans cette Province, c'est la troisième fois que les elus du peuple sont appeles dans cette enceinte pour prendre en considération les affaires du pays. Fidèles à cet appel, nous avons mis de côté toute autre occupation, et nous venons aujourd'hui nous mettre à l'œuvre pour une session nouvelle. Nous avons entendu le Discours qui nous a été gracieusement communiqué par le Représentant de Sa Majesté. Ce discours, comme nous avons pu le voir, nous donne un aperçu de l'etat actuel des affaires de la Province, et nous indique les principales mesures qui devront occuper notre attention pendant cette session. De l'efficacité de nos travaux et des lois plus ou moins bonnes que nous passerons, dépendra la prospérité et le bien-être de notre jeune Province. A nous donc de faire tous nos efforts pour que cette session soit aussi fructueuse que possible

Mais avant d'entrer plus sérieusement en besogne, je crois, M. l'Orateur, que nous avons un devoir à remplir, celui de remercier Son Excellence du gracieux discours par lequel Elle a bien voulu ouvrir cette session. Ainsi, M. l'Orateur, je desire proposer l'adoption d'une adresse en réponse au discours du trône, et j'accompagnerai ma proposition de quelques remarques.

Notre Province compte à peine deux ans et demi d'existance, et il n'y a pas encore deux années que notre Législature se réunissait pour la première fois. Nous avions alors devant nous une tâche immense à remplir. Tout etait a créer, à constituer dans cette Province. Et nous étions des hommes nouveaux, sans passé parlementaire, sans expérience législative. Nous nous sommes cependant mis à l'œuvre avec énergie Le peuple attendait beaucoup de nous. Avons-nous dignement répondu à cette attente, et pouvons nous nous flatter que le peuple a raison d'être content de ce que nous avons fait? Oui, si nous prenons en considération les éléments avec lesquels nous avions à compter et les ressources qui se trouvaient à notre disposition. Oui, nous devons nous féliciter de ce que nous avons fait, tout en regrettant cependant de n'avoir pas fait plus encore. Nous aurions pu faire encore plus peut-être, si nous n'eussions vu une partie de nos efforts paralysés par certaines circonstances, et surtout par le role joué par certains hommes animés de sentiments moins favorables Ce n'est pas precisement un reproche que je veux faire, mais il est naturel pour toute âme bien disposé de désirer avoir fait encore plus de bien qu'il n'en a été fait.

Nous devons nous féliciter d'une chose, c'est de voir que malgré nos difficultes et nos divergences d'opinions sur certains points, la bonne entente et l'harmonie n'a cessé de prevaloir entre les différentes races et croyances dont se compose la population de cette Province. Espérons que cette bonne entente et cette harmonie prevaudront toujours au milieu de nous.

Nous voyons qu'il s'est opéré des changements importants depuis la dernière session. Le Représentant de Sa Majesté qui alors nous donna communication du discours du Trône, a laissé cette Province. Il est allé sur un autre théâtre travailler au bien de la Puissance en général, et nous pouvons être persuadés qu'il n'oubliera pas la petite Province de Manitoba. Nous devons même nous réjouir de voir qu'il y a maintenant dans le Cabinet d'Ottawa un homme qui a vécu au milieu de nous, et qui connait parfaitement les besoins de notre pays. Sachant l'intérêt qu'il porte à notre Province, nous sommes sûrs qu'il travaillera efficacement pour nous.

Maintenant celui qui le remplace ici a su en quelques semaines conquérir l'estime et la confiance général. Son court passage sur le banc, nous à montré en lui un homme supérieur, dont l'acquisition est précieuse à notre Province. Sa promotion au poste éminent de Lieutenant-Gouverneur doit nous être d'un bon augure. Et nous devons nous féliciter de ce que, au lieu d'un ami dévoué à nos intérêts, nous en avons deux, un à Ottawa, et un ici.

Il y a eu encore d'autres changements. Un des ministres a laissé les bancs de la Trésorerie pour devenir simple membre, et celui qui occupait alors le fauteuil presidentielle de cette Chambre est venu prendre place a côté des ministres. Enfin nous avons un nouvel Orateur que nous avons élu il n'y a quequelques instants. Dans le choix de cet orateur, un principe a eté consacré. Il n'est écrit dans aucun code, mais il a ete tacitement admis et reconnu. C'est le principe d'elire pour orateur de cette Chambre, un membre pris alternativement dans l'une et l'autre des deux sections de notre population. Le premier orateur avait ete pris dans la section française. Nos compatriotes qui parlent la langue anglaise ont invoqué ce principe pour que le nouvel orateur fut choisi parmi eux. Ce principe n'est peut être pas le meilleur, le plus judicieux. Cependant nous n'hesitons pas à l'adopter, à la demande de nos compatriotes anglais. Mais nous espérons, et il est entendu qu'il devra prévaloir à l'avenir.

Maintenant, M. l'Orateur, quant à l'objet principal de ma proposition, au discours, ou plutôt a l'adresse en réponse au discours du trône, je tiens à donner quelques explications. Je veux expliquer dans quel sens doit être compris cette demarche que nous faisons en proposant une adresse. Voici comment je désire que la chose soit entendue.

En examinant le Discours du Trône, je trouve qu'il ne contient que des choses bonnes, utiles, conformes aux meilleurs intérêts du pays. Nous l'avons entendu de la bouche du Représentant de Sa Majesté, et nous en avons maintenant des copies devant nous. Je n'ai donc qu'à referer à ses différents paragraphes, sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans de longs commentaires sur chacun d'eux. Nous ne pouvons donc hesiter à l'approuver. Et l'adresse, M. l'Orateur, n'a d'autres signification que celle d'approuver le Discours et de déclarer que ce qu'il contient est reellement bon, utile, et en rapport avec les intérêts bien compris de notre Province. C'est là, M. l'Orateur, le sens que comporte ma demarche en proposant l'adresse, et je tiens à ce qu'aucun autre ne lui soit donné. Il ne s'agit donc pas, comme on pourrait peut-être le supposer, d'endosser aveuglement la politique passée du Gouvernement, d'approuver tous les actes du Ministère, ou la conduite des ministres Ce n'est pas ma pensé, même ma pensee est loin de là. Il ne s'agit pas non plus d'endosser d'avance et se porter garant de tout ce que le Cabinet fera dans le futur. Non, M. l'Orateur, ce n'est pas là mon intention en proposant l'adresse, et je suis persuadé que tous ou presque tous les membres de cette Chambre pensent comme moi sur ce point. Le Discours parle par lui même. Ce qu'il contient est irréprehensible. Par notre adresse nous allons déclarer que nous l'approuvons, et que nous remercions Son Excellence le nous l'avoir communiqué, et rien de plus. Je ne crois donc pas qu'un seul membre puisse refuser de souscrire à ce discours tel qu'il est, et de voter l'adresse.

Je conclus, M. l'Orateur, en proposant qu'il soit voter une adresse en réponse au discours du Trône.

L'Hon. M. Boyd seconde la motion. Il prend la parole en anglais, félicite l'Orateur sur sa nouvelle position et commente certains paragraphes du Discours du Trône.

Résolu :—Que le moteur et le secondeur de la motion forment un Comité pour préparer cette adresse.

Le Comité rapporte l'adresse suivante :

(ADRESSE.)

A Son Excellence l'Honorable Alexandre Morris, Lieutenant Gouverneur de Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, Membre du Conseil Privé pour le Canada, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

1. Nous, les dévoués et loyaux sujets de Sa Majesté, les membres de la Législature de la Province de Manitoba, remercions humblement Votre Excellence pour votre gracieux discours à l'ouverture de cette Session de la Législature et assurons Votre Excellence qu'elle peut amplement compter sur la sympathie et la coopération qu'il sera en notre pouvoir de donner.

2. Nous nous réjouissons d'apprendre la prospérité continue de la Province et de l'abondante moisson qui nous ont favorisés.

3. Nous sommes heureux d'apprendre qu'un courant d'immigration considérable s'est dirigé vers cette Province, et qu'il est probable qu'une augmentation encore plus considérable va venir s'ajouter à

notre population. Nous serons heureux de vous aider dans toutes les mesures touchant à atteindre ce but.

4. Quand les estimés seront placés devant nous, nous nous flattons de trouver qu'ils ont été formulés de manière à allier l'economie la plus sévère à l'efficacité du service public.

5. Nous considèrerons avec plaisir un Acte pour permettre l'introduction du système municipal dans les paroisses et les townships où les habitans le croiront avantageux et désireront l'y établir ; de fait on en a trouvé ailleurs toute l'utilité, il sert à développer les ressources d'un pays et enseigne aux citoyens à prendre une part efficace aux affaires publiques.

6. Nous donnerons notre plus grande attention aux mesures proposées pour l'amendement de la Loi à l'egard de l'Enregistrement des Voteurs pour l'Assemblee Legislative, de manière à fixer la revision annuelle à une époque plus convenable et à inclure dans les divisions électorales, ces établissements où les habitants vu l'accroissement de la population se trouvaient prives du droit de Franchise Electorale.

7. Les étrangers résidant au milieu de nous qui n'ont pas cru devoir prendre place parmi les Sujets de Notre Souveraine, et qui se trouvent frappés pour cette raison de certaines incapacités, recevra notre considération, et une mesure leur permettant de posséder des biens, meubles et immeubles, sans toutefois les faire participer à aucune franchise, recevra aussi notre attention

8. Nous donnerons notre plus grande considération aux Bills se rapportant à la constitution et à la procédure des Cours de Comté, les Lois d'Ecole, Licences d'auberges et autres, les Statistiques vitales et autres, l'imposition d'une légère taxe sur les terres inoccupées des non résidents, les Droits et Privilèges du Parlement et à tous autres questions d'intérêt et importance pratique pour la Société qui nous seront soumis.

9. Nous apprécions complètement l'importance qu'il y a d'obtenir aussitôt que possible, les moyens prompts de communiquer avec le dehors; et nous nous unissons cordialement à Votre Excellence pour nous réjouir sur ce que bientôt, selon toute probabilité, nous serons reliés avec la République Américaine et avant longtemps aussi avec le Lac Supérieur, le réseau Canadien, et l'Océan Pacifique. Nous surveillons cette grande entreprise avec le plus grand intérêt, convaincus que nous sommes des immenses avantages qui en résulteront pour la Province et pour le Canada tout entier.

10. Nous sommes heureux d'apprendre que les graves questions de distribution des terres aux Métis du pays et aux pionniers de la Colonie de Selkirk, l'octroi des titres de leurs terres aux autres habitants de la Province et aux volontaires, tout ensemble avec le règlement sur des bases juste et équitables des Droits de Commune et de la coupe du foin dont jouissent et jouissaient les habitants de la Province, seront bientôt déterminés d'une manière définitive.

11. Nous désirons remercier Votre Excellence pour la confiance qu'elle repose en nous, et tout en secondant vos vœux pour l'avancement des intérêts généraux et la prospérité du pays entier, que Votre Excellence nous permette de lui assurer que notre plus grand désir et le but de nos efforts seront de conduire les délibérations de la Session d'une manière qui sera avantageuse et fera honneur au pays.

L'Hon. M. Clarke propose que l'adresse soit adoptee.

M. Hay propose le renvoi de la consideration de l'adresse à demain. L'amendement est perdu et l'adresse est adoptee.

L'Hon. M. Clarke introduit un Bill intitulé :

"Acte pour continuer la Législature de Manitoba dans le cas du décès du Souverain."

L'Hon. M. Royal introduit les Bills suivants :

"Acte pour définir les privilèges immunités et pouvoirs du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de Manitoba et pour donner une protection sommaire aux personnes employées dans la publication des papiers parlementaire."

"Un acte pour permettre d'assermenter les temoins dans certains cas pour les fins de la Legislature."

Les proposeur et secondeur de l'adresse sont chargés de s'enquerir auprès de Son Excellence du moment où il lui plaira de recevoir l'adresse.

Et la Chambre s'ajourne.

Cour du Banc de la Reine.

(Suite.)

Transquestionné :—La demande au défunt s'il avait peur des balles a été faite en anglais. Entre la table et le lit, il y avait quatre pieds. Le prisonnier a tiré le revolver de la poche droite de son pantalon. Le defunt et le prisonnier etaient bons amis. Ils achetaient de la boisson et buvaient ensemble. Quand le coup est parti, les deux mains du prisonnier lui sont tombées paralysees. Le prisonnier paraissait très sobre. Il avait une canne à la main quand il est entré. Je jure positivement que le prisonnier n'a dit que les paroles suivantes : je ne savais pas qu'il fut chargé. S'il avait dit autre chose j'aurais entendu. J'ai entendu une fois le prisonnier et le defunt parler allemand. C'était la deuxième fois que le prisonnier venait aux casernes depuis sa decharge. La 1ère fois c'était pour me voir. S'il avait existe quelque différend entre le prisonnier et le defunt j'en aurais probablement eu connaissance.

Au Juge.—Quand le coup partit, deux soldats etaient à 3 ou 4 pieds du lit, jouant aux cartes.

Re examiné.—Vu l'excitation où j'étais je ne puis me rappeler la position de chaque personne dans la chambre. J'ai vu Purvis couche sur son lit et Urquhart qui tomba sans connaissance et fut porté en haut.

George Urquhart.—Soldat à Fort Garry. Le 6 Decembre, je rentrai dans la chambre No. 1, et vis le prisonnier assis entre le defunt et Goyer, sur le lit de Goyer. Le prisonnier parlait en français au défunt. Le temoin a vu partir le coup et tomber le defunt. Il raconte l'affaire de la même manière que les precedents.

Edward Thom est assermente et son temoignage est en tous points semblable aux precedents.

Edward Russell.—Même temoignage que les precedents.

Le Capitaine McDonald.—Le 6 décembre entre 6 et 7 heures, un des serviteurs vint à ma chambre m'avertir qu'un homme avait été tue dans la chambre No. 1. J'avais alors le commandement du bataillon. Je partis, rencontrai M. Nash et lui demandai d'aller chercher le docteur. En entrant dans la caserne, je vis le defunt couche sur le côte, sur le plancher. Je l'examinai et vit qu'il avait reçu une balle de revolver à la tempe. Je me tournai vers les hommes et demandai qui avait fait cela. Le prisonnier se tourna vers moi et repondit : c'est moi, mon capitaine, mais je ne l'ai point fait exprès. Il prononça ces paroles en français. Je fis mettre le prisonnier sous garde. J'ai connu le prisonnier au bataillon. Son caractère était excellent. Il avait la meilleure note qu'un soldat puisse avoir.

William Chambers.—Armurier à Winnipeg. J'ai vu le prisonnier à ma boutique le 6 Decembre au soir. Il est venu achete un revolver, un Frank Weston, à 7 coups. Le revolver lui étant montre, il pense que c'est celui en question. Le prisonnier donna sa montre en gage, jusqu'au paiement. Le revolver fut chargé en ma présence. Quelque fois les cartouches ne partent pas du premier coup. Le témoin examine les cartouches, et dit que l'une d'elles a été frappée par le marteau, et n'a pas parti. Le prisonnier m'a signe un papier par lequel il mettait sa montre en gage pour le revolver.

Transquestionne.—Le prisonnier m'a dit qu'il appartenait à la police et demeurait à St. Norbert. J'ai eu moi-même un revolver qui a parti dans mes mains par accident; la chose peut arriver plus facilement dans une main inexperimentée. Une carabine a aussi parti par accident dans mes mains. Je savais qu'elle était chargée, et je la maniais avec précaution. J'aurais pu ainsi tuer une personne par accident, bien que je sois habitue à manier les armes. Je montrai au prisonnier comment charger le revolver. Il ne comprenait pas le fonctionnement de cette arme. Je ne sais si je lui ai dit combien le revolver avait de coups.

Frederick Aylmer.—Soldat. Le 6 Decembre, je n'etais pas dans la chambre No. 1 quand le defunt a ete tue. Je sais qu'une mesintelligence existait entre le prisonnier et le defunt. Interroge par le Procureur-General, il dit qu'il ne connaissait pas la difficulté, ne sait point de quoi il s'agissait, ne les a jamais vu se quereller, mais il pense qu'ils ne s'aimaient pas.

L'Hon. M. Clarke ordonne au témoin de sortir de la boite, et dit que son temoignage est un outrage.

La Couronne declare que sa cause est terminée.

Les avocats de la défense appellent leurs temoins.

Le Capitaine Gagnier.—Je suis Adjudant au bataillon. Le 6 Decembre au soir, un soldat vint m'avertir que Voght avait ete tire. Je me rendis à la Chambre No. 1, et vis le Dr. Codd, le Capitaine McDonald et plusieurs personnes autour d'un lit. Je donnai des ordres pour faire reculer ceux qui étaient trop près, et je demandai le revolver qui me fut remis. Je le mis dans la poche droite de mon pantalon. (Le revolver est montré.) Ce revolver ressemble à celui qu'on m'a alors remis. Je retournai dans ma chambre et j'examinai le revolver. Je remarquai que toutes les cartouches avaient ete frappes par le marteau, et une frappée deux fois. C'est la suivante de celle qui est restee chargee. La marque sur cette cartouche est plus profonde que sur les autres. En la regardant obliquement, on voit très-bien la différence avec les autres. Il m'est arrivé à moi de tirer un revolver et frapper toutes les cartouches sans qu'elles partissent toutes. Quelquefois le froid et la gelée altèrent la poudre fulminante et l'empèche de partir.

Je connais le prisonnier depuis son arrivée du Canada avec le Capitaine Scott, le 18 Novembre 1871. Comme Adjudant du bataillon, je tiens le registre des infractions à la discipline de chaque soldat. Et quand le prisonnier a été decharge sa feuille etait blanche. Il n'avait pas une seule infraction. J'ai en ma main en ce moment ma copie de la decharge du prisonnier certifiee par moi. L'original est envoyee à Ottawa. D'après sa decharge je vois qu'il a servi 346 jours, et que son caractere a ete très bon. C'est la meilleure note qu'un soldat puisse obtenir.

Capt. de Plainval.—Chef de la Police Provinciale. Je connais le prisonnier. Je l'ai eu sous mes ordres environ 2 mois et demi. Quand je l'ai admis dans la Force de Police, j'ai pris des informations sur son compte auprès du Capitaine Gagnier. Il m'a repondu : c'est un bon soldat et un bon homme. Pendant qu'il a été sous moi, il a fidèlement fait son devoir. J'ai failli être victime moi-même d'un accident semblable à celui dont il est question. Madame de Plainval jouait avec un revolver lorsque le marteau tomba sur la cartouche et la balle me passa à deux pouces de la tête. J'ai examiné moi même le revolver produit en cette cause, et après avoir entendu le Capitaine Gagnier, je suis prêt à corroborer son temoignage. Le prisonnier est d'un caractere froid et doux. Je l'ai envoyé à St. Norbert parceque j'avais confiance en lui. J'étais en Canada lors de l'accident, et je fus surpris du rapport que j'en vis dans les journaux.

Capt. Fletcher.—Capitaine de la Compagnie No. 4. Je connais le prisonnier depuis un an, et son caractère a toujours eté irreprochable. Il n'a jamais eu aucune punition, il a seulement reçu une admonition, sans conséquence, sur des points de discipline qu'il ignorait.

L'Hon. M. Royal et M. Cornish adressent les Jurés longuement, le premier en français, le second en anglais.

Après la réplique du Procureur-Général et la charge des Juges, le Jury rapporte comme nous l'avons dit dans notre avant dernier numéro, un verdict qui exonère le prisonnier du crime de meurtre et d'homicide, et ne le trouve coupable que d'assaut simple.

Il est condamne à six mois d'emprisonnement dans la prison commune.

Noces d'Or.

La belle et florissante paroisse de Ste. Anne de la Pointe de Chêne a ete le theatre d'une cérémonie bien imposante, lundi le 3 de ce mois. Ce jour là deux venerables vieillards celebraient le cinquante et unième anniversaire de leur mariage au milieu d'un concours nombreux de parents et d'amis accourus de tous côtes pour prendre part à la fête.

M. J. B. Morin, ne le 25 Decembre 1797, à Lanoraie, Province de Québec, fils de Joseph Perrault dit Morin et de Magdeleine Jeanveune et Madame J. B. Morin, nee le 29 Septembre 1803, à St. Paul de l'Industrie, aussi de la Province de Québec, fille de François Ducharme et de Louise Rivet, se marièrent à Pembina en 1822, le Rev. M. Dumoulin alors missionnaire dans ce pays, bénit leur union. M. Morin s'etablit à St Boniface, mais plus tard, après avoir examine le pays à l'est, il se decida à aller commencer un établissement du côte de la Pointe de Chêne et il est à juste titre considere comme fondateur de cette paroisse. Aussitôt que la colonie fut devenue assez considerable une mission y fut etablie et la maison de M. Morin servit de chapelle pendant longtemps. L'Eglise actuelle est bâtie sur un terrain donne par ce citoyen.

C'était donc pour fêter cette homme de bien que 300 personnes se réunissaient lundi matin dans l'église de la paroisse. Une grand'messe fut chantee par le Rev. M. R. Giroux Curé.

Le Rev. Pere Tissot, de l'Archevêché, et le Rev. Pere Beaudin, de Notre Dame de Winnipeg, assistaient au chœur.

Parmi les citoyens marquants, etrangers à la paroisse, on remarquait J. H. McTavish, M.P.P., pour la localité, l'Hon. Senateur M. A. Girard, le Col. Simpson, Commissaire des Sauvages, Norman Kitson et A. Ouellette de la Cie. de la Baie d'Hudson, M. le Dr. Paré, etc.

M. McTavish conduisait M. Morin et l'Hon. Senateur Girard accompagnait Madame Morin.

Le Rev. Pere Tissot fit une courte mais touchante allocution qui impressionna beaucoup les assistants.

Après la messe environ 50 voitures se dirigèrent vers la résidence de M. Morin et les convives au nombre de 226 se placèrent autour de trois immenses tables chargées des mets les plus succulents et se livrerent à toute la gaité que prêtait la circonstance.

Au dessert M. le Curé, qui présidait, se leva et communiqua aux personnes présentes, les excuses de plusieurs invités qui avaient ete empêchés d'assister à la fête. Après quelques paroles de circonstances, le Rev. Monsieur pria le Rev. Pere Tissot, MM. McTavish, Girard, Simpson, Dr Pare et autres de prendre la parole. Tous ces messieurs s'en acquittèrent avec bonheur.

La journee se termina par une danse intime. On compta jusqu'à 14 danseurs à la fois.

Tous ceux qui ont assisté à cette belle fête en conserveront longtemps le souvenir et les enfants, petits enfants et arrière-petits-enfants au nombre de 92, tous présents à cette fête, doivent s'enorgueillir du succès obtenu dans cette démonstration.

Grande Assemblee.

Il y aura Dimanche prochain, après la Grand'messe, chez Théophile Jetté, Ecr., à St. Norbert,

UNE GRANDE ASSEMBLEE

au sujet des Terres possédées dans les reserves.

Tous les intéressés sont priés de n'y pas manquer.

Honneurs a qui de droit.

Nous apprenons avec plaisir que MM Jos Taillefer et A. A. Forget des Patis, tous deux anciens zouaves de Pie IX, ont reçu de leur ex-Commandant, le Col. de Charette, une médaille commemorative, en souvenir de leur conduite et de leur service dans l'armée Pontificale.

Marriage.

Lundi dernier, 3 courant, notre estimé compatriotes, M. Joseph Taillefer, avocat, ex-Lieutenant aux Zouaves Pontificaux, et officier de la Garnison actuellement stationne à Fort Garry, conduisait à l'autel Mademoiselle Jane McDermot, dernière fille de Andrew McDermot, Ecr., un de nos plus anciens et de nos plus respectables citoyens de Winnipeg. La bénédiction nuptiale a ete donnee par Sa Grâce Mgr. Tache, dans la chapelle de l'Archeveche. L'Hon. Juge Betournay accompagnait le marié. L'epousee était accompagnee par son beau-frere, l'Hon. M. Bannatyne. Etaient aussi presents, le Col. Osborne Smith, le Major Irvine, le Capt. McDonald, le Capt. Gagnier, le Major Taschereau, le Lieut. Martineau, MM. Miles et Andrew McDermot, frères de la mariee, l'Hon. M. Royal, l'Hon. M. Dubuc, Arthur Levêque, Ecr., et autres.

Nous faisons aux nouveaux époux, nos meilleurs souhaits de prospérité et de bonheur.

LISTE des Lettres non-reclamées au Bureau de Poste de Fort Garry, le 1er Fevrier, 1873.

A.	Leblanc, Simon
Angus, James	Lyons, John Jas
B	M.
Bellhouse, David	Mann, W A
Bond, Mr	Martin, Wm W
Baudry, Louis	Matheson, W A
Bowey, Angus	Morgan, John
Brandt, Thos W	Mollat, Jacob
Brown, Geo S L	Morris, John
Burns, Thomas	Mc.
Buis, Henry	McKenzie, Roderick (2)
C.	
Cook, Robert (2)	McBride, John
Cowper, Campbell	McKehany, Miss Eliza
Carson, Wm	N.
Clark, Wm W	Neeland, David
Cartwright, John	P.
Campbell, A G	Palmer, R A
D.	R.
Dawson, Sam. P	Reddy, William
Duffy, Denis	Rennie, Thos A
F.	Robertson, John
Ferguson, Aleck	Robertson, John F
G.	Robinson, Corpl. R
Gray, Mrs Mary Ann	Rowsell, F
Gilbreth, Mr	S.
Gordon, Gordon	Slavin, James
Gill, Corporal	Sellwood, J W
H.	Scott, James
Haslem, Andrew (2)	Smith, Wm L
Hawley, J B	Smith, P E G
Hodgins, Geo	Sinclair, Archibald
H	Stephenson, Wm
Hebert, Jos	V.
I.	Vandale, Louis
Island, Mrs Margaret	Vincent, William
J.	W.
Jackson, Mrs	Wilson, W West
L.	Westphal, Friedrick
Larivière, Jérémie	

A. G. B. BANNATYNE, M. P.

HUILE DE CHARBON!

A BON MARCHÉ.

M. ONIS MONCHAMP donne avis qu'il a en mains une quantité considérable

D'HUILE DE CHARBON.

Prix, 4 chelins le gallon, par canistre de 10 gallons.

DR. TURVER.

Le Dr. Turver a transporté son Bureau à la PRAIRIE DU CHEVAL BLANC, près de chez M. Pierrette Poitras.

Nouveau Magasin d'Epicerie

Les soussignés désirent annoncer aux habitants de Winnipeg et des paroisses environnantes qu'ils viennent d'ouvrir

UN GRAND ASSORTIMENT D'EPICERIE

DANS LE

NOUVEAU MAGASIN

Directement en face du nouveau magasin Drever, et à la porte voisine, du côté sud, de la Boulangerie de Devlin, où ils se proposent de vendre d'excellents articles

A PLUS BAS PRIX

qu'aucun autre magasin dans la Province.

Ceux qui veulent acheter feront bien de nous faire une visite et examiner notre assortiment qui consiste principalement en

THÉ,	FARINE d'avoine
SUCRE,	Farine de blé-d'inde,
CAFÉ,	FROMAGE,
SYROPS,	CIGARES,
TABACS,	SARDINES,
FRUITS conservés,	MARINADES,
HUITRES,	SAUCES,
RIZ,	ESSENCES,
ORGE PELÉE,	EPICES,
RAISIN de Corinthe,	SUCRERIES,
RAISINS,	HUILE de Charbon
AMANDES,	CHANDELLES,
PRUNES,	SAVONS,

Et plusieurs autres articles.

McGILL & MARSHALL,

Winnipeg, 18 Déc. 1872 3m

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MANITOBA.

CAPITAL $250,000.

Divisé en 2,500 actions de $100 chacune, avec pouvoir de l'augmenter jusqu'au montant de $500,000.

LE et après le 1er AOUT prochain, les livres d'actions de cette Compagnie seront ouverts aux actionnaires, à FORT GARRY et à MONTREAL.

Le premier versement de DIX par cent sur chaque action sera du, et pas plus de vingt par cent, du dit capital ne sera exigé pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

SIR HUGH ALLAN, Montréal.
DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.
GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.
HON. JAMES McKAY, Manitoba.
JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.
HON. M. A. GIRARD, Manitoba.
A. G. B. BANNATYNE, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions, et autres informations pourront être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

J. H. ASHDOWN.

EN FACE DE LA PHARMACIE DU DR. BIRD.

A en mains toutes sortes de POELES et USTENSILES de cuisine de la meilleure qualité et des plus durables.

FOURNAISES,
HUILE DE CHARBON,
QUINCAILLERIE,
FERBLANTERIE,
&c., &c., &c.

Qu'il vendra aux plus bas prix au comptant.

Une visite est respectueusement sollicité.

Winnipeg, 1er Aout, 1872. 1a

Aux Ecols.

MM. les Commissaires d'Ecole trouveront au bureau du METIS les fournitures d'école qui leur sont nécessaires, telles que

LIVRES,
PAPIER,
POUDRE A ENCRE,
ARDOISES,
CAAIERS,
PLUMES,
CRAYONS,
CRAIE,
&c., &c., &c.

PRIX MODERES.

DOCTEUR TURVER,

Membre du Collège des Médecins et Chirurgiens d'Ontario.

BUREAU A LA PHARMACIE APPELEE BRICK DRUG STORE, WINNIPEG.

Visites à la campagne faites promptement.

Winnipeg, 4 Juillet, 1872. 1a

Banque de Manitoba.

CAPITAL $500,000.

En 5000 parts de $100 chaque.

LES LIVRES d'ACTION de cette Corporation seront ouverte aux Souscripteurs à FORT GARRY, Manitoba, et à MONTREAL, Province de Québec, le et après le 1er AOUT, 1872.

Le premier payement de vingt par cent, avec une somme additionnelle égale à 20 par cent. sur le dit versement sera payable pour chaque part du capital.

Cette Corporation n'entend pas faire entrer plus de trente par cent. du capital pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.
HON. JAMES McKAY, Manitoba.
ROBERT TAIT, Ecr., Manitoba.
GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.
SIR ALEXANDER T. GALT, M.C.M.G., Montréal.
JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.
ANDREW McDERMOT, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions ou autres informations peuvent être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathédrale de St. Boniface, et deçoit tous les jours son fonds de commerce de bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les espèces de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière amélioration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les machine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigné s'attend les mettre en opération vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix :

Planches	$30 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions	45 00
No. 1, Battens	50 00
Coilles de toute sorte	28 00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65 00
No. 1, " non " "	50 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetees, etc. "	55 00
Bois clair blanchi	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, 1, 1½, 2 pouces	70 00
Bardeaux XX	7 25
" X	5 50
Lattes	5 00
Piquets de clôtures, plates	18 00

Bois livré à la ville à des taux modérés.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt à donner ses soins à toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Americain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

MEDECIN VETERINAIRE ET MARECHAL.

M. W. F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitaba qu'il a commencé à exercer l'art de Maréchal ou de Médecin Vétérinaire. Il reçoit les visites à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg 25 Dec., 1871. 1a

Important pour les Cultivateurs et autres.

Le soussigné aura toujours en magasin durant cette saison toutes les espèces d'instruments d'agriculture en usage dans le pays, tels que

MOULINS A BATTRE,

MOISSONNEURS AVEC RATEAU,

RATEAUX SULKY pour CHEVAL, &c.

Il prendra des commandes pour des MACHINES PORTABLES A VAPEUR du pouvoir de deux chevaux et audelà, et pour tout espèce de

MACHINES POUR MOULINS A SCIE ET A FARINE,

De la meilleure qualité et renfermant les dernières améliorations.

D. U. CAMPBELL,

Agent pour les Usines de Joseph Hall OSHAWA, ONTARIO.

P.S.—Laissez vos ordres à mon adresse à la Pointe Douglas.

Winnipeg, 15 Juin, 1872. 1a

Wm. Chambers

WINNIPEG.

ARMURIER ET FABRICANT DE FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, &c.

Négociant en Carabines se chargeant par la culasse, en Revolvers, cartouches, &c., et autres articles de SPORT.

Poudre de chasse, plomb, capsules, cannes de pêche à vendre au plus bas prix.

Réparations faites sous le plus court délai et du mieux possible.

Winnipeg, 4 Juin, 1872. 1a

ETAL DE BOUCHERIE ET CHARCUTERIE.

SAUCISSES.

M. MAXIME ROCAN prend la liberté d'informer les citoyens de Winnipeg et des environs qu'il vient d'ouvrir un ETAL DE BOUCHERIE près du Block McDermot, WINNIPEG, voisin de l'imprimerie du *Métis*, où l'on trouvera constamment du BOEUF, ROSBIF, BIFTECK, &c., de première qualité, des VIANDES DE PORC FRAIS, LARD SALÉ, SAUCISSES, &c., &c.

Prix modérés.

M. ROCAN sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Winnipeg, 18 Juillet, 1872.

AUX

CHASSEURS, TRAITEURS, etc.

"Tue-Douleurs"

DE

Perry Davis

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nommé le Dr. C. J. Bird, "Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'équiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines,

Ou en plus grand quantité.

—AUSSI—

Baume a Poumons d'Allen.

PILLULES DU DR. HERRICK.

Emplatres de Galbanum

DU

DR. HERRICK.

Poudre conditionnees

D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS, Montreal.

"SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg.

ea.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flannelle, de poches à grain et a farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,
Vaisselle,
Fleur,
Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-e. 1 p.m.

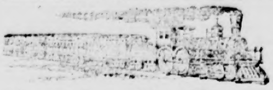

Chemin de fer Great Western

DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

LA meilleur route de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Détroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expedition prompte, et le matériel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention speciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,
Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Executeurs testamentaires.

St. Boniface, 11 Mars 1872.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, bureau du METIS, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriété, les preparer pour l'enregistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

Librairie Catholique

DU

"METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS,
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTE,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun de articles ci-dessus énumerés sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont moderes.

Les Bureaux du *Métis* sont situés à Winnipeg, à l'etage superieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

—ooo—

Factums,
ROLES D'EVALUATION,
Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,
Cartes d'affaires,
Circulaires,
LETTRES FUNERAIRES.

—ooo—

CARTES
DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES

—ooo—

LIVRES,
BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'etablissement nous permettent d'executer les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1871